

Critères d'évaluation et notation

Arts plastiques . Épreuve orale

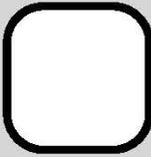
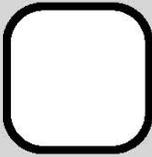
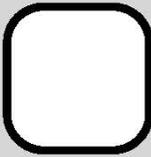
Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

Année : 2014 2015	Établissement :
Candidat:	Emploi du temps :
Enseignement obligatoire	Centre :
Effectif total de l'option :	Jury :
	Examineurs :

Durée : 30 minutes maximum, sans temps de préparation

Première partie : 20 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant

Cette épreuve orale est notée sur 20 points répartis comme suit :	Note du candidat	
<p>La première partie, entretien sur dossier, est notée sur 16 points à raison de 12 points pour les travaux et de 4 points pour l'entretien</p> <p>Questions posées et appréciations:</p>		
<p>La seconde partie, entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, est notée sur 4 points.</p> <p>Questions posées et appréciations:</p>		
<p>Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la mise en forme visuelle et plastique ainsi que les techniques de réalisation ; - expliciter et justifier des choix artistiques ; - affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention. 		